

Séance du 26 septembre 2023
DL-2023-110

Date de convocation : 19 septembre 2023

Date de Publication : 27 SEP. 2023

L'an deux mil vingt trois

Le vingt-six septembre à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES (20h17), Aurélie JARRY, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTEIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON (20h13), Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE, M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE,

Absents excusés : Mme Valérie DENOUE, M. Paul GARNIER, M. Alain BELLAY, M. Eric ROBINEAU,

Absente non excusée : Mme Aude LEZORAINE

Secrétaire de séance : Mme Annick GUILLAUME,

Assistaient à la séance : Mmes Stéphanie MAREAU et Corinne LASNE

MISE EN CONFORMITE DE LA COMMISSION LOCALE DES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES

Le Conseil Communautaire,

VU la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques,

VU l'arrêté préfectoral du 27 octobre 2000 portant création de la ZPPAUP d'Ernée,

VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} octobre 2002 portant création de la ZPPAUP de Chailland,

VU la loi n° 2016-925 relative à la Liberté de Création, à l'Architecture et au Patrimoine (LCAP) en date du 7 juillet 2016 ayant institué les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) en lieu et place des Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP),

VU le décret du 29 mars 2017 concernant la gouvernance des Sites Patrimoniaux Remarquables et portant création des commissions locales des Sites Patrimoniaux Remarquables (CLSPR),

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 04 mai 2020 portant création de la CLSPR de l'Ernée,

CONSIDERANT les démissions reçues le 29 août 2022 de Monsieur Benoit DESVAUX (directeur du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)) et de sa suppléante Madame ROHFRIETSCH Anaïs, architectes du collège des personnes qualifiées de la CLSPR susmentionnée,

CONSIDERANT la proposition du président de la Communauté de communes de l'Ernée adressée au préfet le 16 septembre 2022 pour la nomination de Madame Carole DAUPHIN, architecte et directrice du CAUE 53, en tant que membre titulaire de la CLSPR de l'Ernée et Monsieur Cédric POIZAT (architecte au CAUE 53) en tant que suppléant,

CONSIDERANT l'avis favorable du préfet en date du 21 décembre 2022,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 12 septembre 2023,

CONSIDERANT l'avis du Conseil des Maires en date du 19 septembre 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 36

Abstention : 0

Pour : 36

Contre : 0

→ **NOMME** Madame Carole DAUPHIN en tant que membre titulaire du collège des personnes qualifiées de la CLSPR d'Ernée et Monsieur Cédric POIZAT en tant que suppléant.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,
Annick GUILLAUME.

Le Président,
Gilles LIGOT



